# PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

### SCI TIMANI

**GREFFE N° 24/07367** 

#### 1\*) RAPPEL DES DIFFICULTES

La société locataire du bien à fais l'objet d'une liquidation judiciaire.

#### 2\*) MESURES PRISES DURANT LA PERIODE DE REDRESSEMENT

Je me suis attaché à trouver un acquéreur ou un locataire Par deux fois les acquéreurs ce sont désistés.

### 3\*) RESULTATS COMPTABLES DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Pas de compte puisque la SCI n'as pas d'activitées.

## 4\*) PREVISIONS D'ACTIVITE

Pas de prévisionnel d'exploitation ci-joint la dernière proposition d'achat reçu. Moyennant le prix de 430 000€ hors taxe frais d'agence et de notaire inclus Qui permet de payer tout le passif

#### 5\*) TRESORERIE

Compte clôturé par la caisse d'épargne et par la suite aucun compte RJ n'a été ouvert.

# 6\*) SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

ACTIF :

. • Immeuble valeur ci-joint expertise

PASSIF:

- ECHU
  - ci-joint

# 7\*) SITUATION SOCIALE

Pas de salariés

# 8\*) PROPOSITIONS D'APUREMENT DU PASSIF

- Remboursement de 100% du passif au plus tard à la date anniversaire du jugement homologuant le projet du plan.

Fait à Salles

Le 14 octobre 2025

# **VUDENHAUT-IMMO**



MARDI 01 AOÛT 2023

Objet : Note d'évaluation immobilière.

**SCI TIMANI** 

**9 RUE JEAN LECOINTE** 

**33140 VILLENAVE D'ORNON** 

RCS de Bordeaux N°SIREN 852 545 573.

Monsieur Anthony ALIBERT,

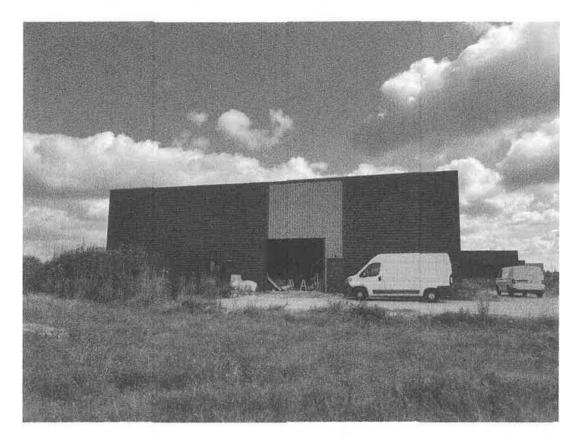
Vous avez bien voulu nous consulter pour connaître, dans le cadre d'une évaluation, la valeur foncière de l'ensemble immobilier à usage de local d'activité sis à :

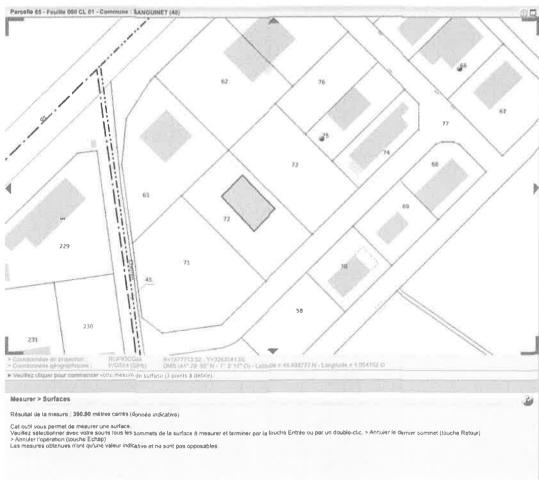
91 Rue des Entrepreneurs - 40460 SANGUINET. Situé sur la parcelle cadastrée 000 CL 72 d'environ 2150 M2.



VUDENHAUT-IMMO - CAILLYMAPY40 - 21 Avenue CANTERRANNE - 33600 PESSAC

Siret: 892558453 00013 Tél: 06.61.61.77.77 -Port: 06.13.39.19.53





Tél: 06.61.61.77.77 -Port: 06.13.39.19.53

- Superficie totale du bâtiment : Environ 390 m2 d'emprise au sol.
- 1 Entrepôt / Local d'activité d'environ 365 m2 en RDC.
  - 1 WC / Douche PMR d'environ 10 m2.
  - 1 local social avec kitchenette d'environ 15 m2.
- 1 Superficie extérieure d'environ 2150 m2 disposant d'environ 10 à 15 places de Parkings.
- <u>Description</u>: Sur un terrain d'environ 2150 m2, un bâtiment d'environ 390 m2 situé sur la zone d'activité ALHENA de SANGUINET.

  Bâtiment neuf en construction charpente métallique, toiture bac acier double peau et murs panneaux double peau.



État extérieur : Neuf. État intérieur : Neuf.

État terrain : A bitumer et à clôturer.

Propriétaires : SCI TIMANI

Tél: 06.61.61.77.77 -Port: 06.13.39.19.53

- En aucun cas, la note d'évaluation immobilière ne peut servir à la mise en place d'un partage, d'une donation, d'une déclaration I.S.F., d'une déclaration de succession, d'une liquidation de communauté, d'une garantie hypothécaire ou à un dossier contentieux ou judiciaire.
- Seul, le rapport d'expertise établi par un expert judiciaire agréé fera foi.

SANGUINET le 01 Août 2023

Christophe VERLOT VUDENHAUT-Immo

Franchisé Bassin d'Arcachon Conseil en Immobilier d'Entreprise Christophe. verlot@vdh-immo.com

Mobile: 06 13 39 19 53 - <u>LinkedIn</u> Tel: 05 61 61 77 77 - <u>Facebook</u>

Locaux d'Activité – Bureaux - Commerce & Logistique 340 Rue des BERNACHES - Le BERNON II - 40460 SANGUINET

www.vdh-immo.com

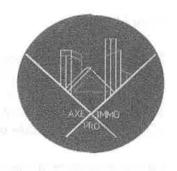
Tél: 06.61.61.77.77 -Port: 06.13.39.19.53

N° SIREN: 527 636 708 - RCS de Bordeaux.

ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS

Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant

Offre avec faculté de substitution



A l'attention de :

#### LA SOCIETE SCI TIMANI

Société Civile Immobilière au capital social de 500 Euros dont le siège social se situe sis :

9 Rue JEAN LECOINTE - 33140 VILLENAVE D'ORNON.

Immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le N° SIREN 852 545 573.

Représentée par M. Anthony ALIBERT son GERANT.

# LETTRE D'INTENTION

Le 19 JUIN 2025

SARL IMMOBILIÈRE DU BASSIN

N° SIREN : 527 636 708 - RCS de Bordeaux.

ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS

Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant

Offre avec faculté de substitution

Cher Monsieur,

Nous faisons suite à nos précédents échanges au cours desquels nous avons évoqué notre intérêt pour l'acquisition du bien immobilier sis 91 Rue des ENTREPRENEURS - 40460 SANGUINET composé d'un bâtiment Industriel à usage Artisanal d'environ 390 m² (immeuble) appartenant à la SCI TIMANI identifié en tête des présentes (Ci-après l'« Immeuble ou le bien »).

La présente lettre d'intention se compose :

- D'une première partie descriptive de l'Acquisition envisagée (I);
- D'une seconde partie exposant les engagements que nous prenons chacun quant à la conduite de nos pourparlers (II).

Cette lettre d'intention ne contient pas d'autres engagements, exprès ou tacites, que ceux exposés en son sein, et notamment, elle constitue une offre d'acquisition conditionnelle et a pour but de figer la négociation en cours entre nous sur le montant, les conditions et modalités de réalisation de l'Acquisition décrite ci-après.

Cette lettre emporte confirmation de l'intérêt de l'Acquéreur pour l'Acquisition et sa décision de poursuivre les négociations de cette dernière dans les termes des présentes, sous réserve de nous en retourner un exemplaire contresigné au plus tard le 05 octobre 2024.

# Description de l'Acquisition

#### 1. Présentation de l'Acquéreur

Monsieur **William SAYOUS**, (ci-après « **L'Acquéreur** ») agissant au nom et pour le compte d'une ou plusieurs personnes morales à constituer et qu'elle contrôlerait au sens de l'Article L.233-3 du Code de commerce, à l'effet de procéder à l'Acquisition et de bénéficier des divers engagements stipulés au sein des présentes.

L'acquéreur s'engage avec faculté de substitution par toute personne morale où il sera actionnaire de manière directe ou indirecte.

Si nos échanges et/ou les audits des pièces révélaient certains actifs ou droits afférents à l'exploitation de l'Immeuble, qui ne seraient pas compris dans le périmètre actuel de l'Acquisition, nos négociations devront impérativement aboutir à l'inclusion de ces derniers dans ledit périmètre, à défaut de quoi l'Acquisition ne pourra être réalisée.

N° SIREN: 527 636 708 - RCS de Bordeaux.

ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS

Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant

Offre avec faculté de substitution

### 2. Description de l'objet de l'Acquisition concernant l'Immeuble

# 2.1. Description du Bâtiment.

Il est envisagé l'Acquisition d'un Bâtiment d'environ 390 m2 implanté sur la parcelle cadastrée 000 CL 72 d'une superficie de 2150 m2.

Il s'agit d'un bâtiment industriel à usage Artisanal sis :

91 Rue des ENTREPRENEURS - ZA ALHENA - 40460 SANGUINET - (Lot N°24).

# 2.2. Conditions principales d'Acquisition de l'Immeuble

### 2.2.1. Prix de l'Acquisition de l'Immeuble :

Nous pouvons vous proposer un prix d'acquisition global de QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS HORS TAXES Frais d'enregistrement inclus et Honoraires de commercialisation inclus, (420 000 €.HT Acte en Main).

Cette somme sera générée par les fonds propres de **Monsieur William SAYOUS**, ainsi que par un prêt Bancaire dont le montant, le taux maximum et la durée maximale seront ultérieurement communiqués.

Compris, les frais de commercialisation pour l'agence

AXE-IMMO PRO - SAS CAILLYMAPY40 au capital de 31000 €, inscrite au RCS de Montde-Marsan sous le N°SIREN 892 558 453 et représentée par M. Christophe VERLOT, son directeur habilité à l'effet des présentes, à hauteur de 5% du Montant Net Vendeur, soit 12 000 €.HT, sur lequel il est appliqué une TVA de 20% soit 14 400 €. TTC. Ces frais seront payés par l'Acquéreur au jour de la réalisation définitive de l'achat pour un montant de 12 000 €.HT, (14 400 €. TTC), à l'attention de la SAS CAILLYMAPY40.

#### 2.2.2. Conditions suspensives:

Il est d'ores et déjà précisé que notre Acquisition sera réalisée sous les conditions ordinaires et de droit en la matière mais également sous les conditions suspensives suivantes :

- Existence de Monsieur **William SAYOUS**, ce dernier n'étant pas atteint, au jour prévu pour la signature de l'acte de cession, d'une incapacité physique de 50% selon les barèmes habituellement utilisés par les compagnies d'assurances.
- Obtention par la **SCI TIMANI** de la mainlevée pure et simple de toutes inscriptions, soit de l'obtention du créancier inscrit d'un accord écrit pur et simple de levée de l'indisponibilité de l'Immeuble emportant autorisation de son transfert et de son inscription au compte au nom de l'Acquéreur libre de toute sûreté, le créancier inscrit renonçant à exercer son droit de gage contre le nouveau titulaire de l'Immeuble.

N° SIREN: 527 636 708 - RCS de Bordeaux.

ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS

Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant

Offre avec faculté de substitution

- Justification par la **SCI TIMANI** de la propriété régulière du bien qu'il détienne, par suite il s'engage à fournir à cet effet tous titres, pièces et renseignements nécessaires.
- Les titres de propriété antérieurs et les pièces d'urbanisme ou autres obtenus relatifs à l'Immeuble ne révélant pas de servitudes ou des charges, autres que celles éventuellement indiquées dans les déclarations qui seront faites par la SCI TIMANI, ni de vices non révélés, pouvant grever et en diminuer sensiblement la valeur ou le rendre impropre à la destination que l'Acquéreur déclare être à usage professionnel et commercial.
- Obtention par la **SCI TIMANI** de la purge de tout droit de préemption, et notamment que le droit de préemption urbain, ne soit pas exercé.
- Obtention par la SCI TIMANI du permis de modification de façade du bâtiment ainsi que la validation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, (DAACT), auprès de la mairie de SANGUINET.
  - L'absence de sujétions imprévues au niveau de l'Immeuble, en matière d'élimination des déchets et de dépollution, à la suite des résultats des diagnostics éventuellement effectués, entrainant un surcout significatif pour l'Acquéreur en cas de travaux ultérieurs.
  - Non destruction de l'Immeuble au jour de la cession.

### 3. Autres Conditions à la réalisation de l'Acquisition

La réalisation de l'Acquisition serait notamment subordonnée, outre les conditions ci-dessus prévues, aux conditions ci-après sans que celles-ci ne soient exhaustives :

- Absence de survenance d'un fait exceptionnel de nature à modifier notablement la structure ou la consistance de l'Immeuble, les conditions d'exercice de l'activité.
- Obtention par l'Acquéreur d'un financement auprès des organismes financiers consultés. Financement dont le montant, le taux maximal et la durée maximale seront ultérieurement communiqués au vendeur.

#### 4. Frais afférents à l'Acquisition

Les frais, droits d'enregistrement, taxes et autres débours auxquels donneront lieu les actes afférents à la cession de l'Immeuble seront à la charge exclusive du vendeur, qui s'oblige à leur paiement à réception de la facture.

Chaque partie conservera à sa charge les frais et honoraires relatifs à l'intervention de son propre conseil.

N° SIREN: 527 636 708 - RCS de Bordeaux.

ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS

Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant

Offre avec faculté de substitution

### 5. Réalisation concertée de l'Acquisition

La mise en place des accords relatifs à l'Acquisition, dont les présentes ne dressent qu'une trame générale, devra être précisée et réalisée selon un calendrier indicatif à définir en concertation entre nos Conseils respectifs.

Nous vous assurons bien entendu que nos Conseils seront soumis à l'obligation de secret professionnel et signeront préalablement à toute intervention un accord de confidentialité, sauf dans l'hypothèse où ils seraient soumis du fait de leur profession à une telle obligation de confidentialité.

#### 6. Calendrier indicatif

- Contre-signature de la présente lettre d'intention afin de signifier (i) la poursuite des négociations et (ii) le début de la période d'exclusivité stipulée ci-après, au plus tard le 26 MAI 2025.
- Signature de la promesse d'Acquisition et fin de la période d'exclusivité au plus tard le 26 JUIN 2025.
- Levée des conditions suspensives et signature des actes réitératifs de cession, des engagements accessoires au plus tard le 26 SEPTEMBRE 2025.

Le présent calendrier, donné à titre uniquement indicatif, se fonde sur des hypothèses de travail à date.

# Conduite des négociations

# 1. Négociation de bonne foi

Nos discussions pourront durer jusqu'à la date du **01 JUIN 2025**, (ci-après la « **Période** »), Période au cours de laquelle nous négocierons de bonne foi les conditions de l'Acquisition ainsi que les actes juridiques à conclure en vue de sa mise en œuvre.

Le Cédant devra communiquer ou faire communiquer à l'Acquéreur toute information dont l'importance pourrait être déterminante de leur consentement à l'Acquisition, et notamment toute information ayant un lien direct ou indirect avec le bien, ses conditions d'exploitation, sa valorisation présente ou future.

SARL IMMOBILIÈRE DU BASSIN
N° SIREN: 527 636 708 - RCS de Bordeaux.
ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS
Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant
Offre avec faculté de substitution

#### 2. Exclusivité

Jusqu'au **26 JUIN 2025** au plus tard, vous vous engagez à ne pas entamer ou poursuivre de discussions avec un tiers sur une opération d'investissement dans la **SCI TIMANI** pour le bien cité en objet des présentes, ou de transfert de tout ou partie des titres et/ou du bien, quel que soit le mode de mise en œuvre.

### 3. Rédaction des actes juridiques

Tous les actes juridiques afférents à l'Acquisition seront établis d'un commun accord entre les parties, soit par le Conseil de l'Acquéreur, soit par le conseil du vendeur.

### 4. Engagement de gestion raisonnable

L'acceptation de la présente lettre d'intention par la **SCI TIMANI** vaudra déclaration et engagement d'une gestion raisonnable et de la préservation du bien jusqu'à la date de réalisation définitive de l'Acquisition.

A ce titre, le Cédant s'engage, sauf accord préalable de l'Acquéreur :

- À conduire les opérations du bien selon le cours normal et habituel des affaires, conformément aux pratiques antérieures.
- À informer l'Acquéreur dans les plus brefs délais de tous évènements de nature à affecter le patrimoine et/ou la valeur du bien.

Plus généralement enfin, aucune action ou modification ne se sera effectuée de nature à affecter de manière significative et défavorable la situation financière, économique ou commerciale du bien.

#### 5. Confidentialité

### 5.1. Confidentialité des informations transmises

Pour les besoins de la présente, sont définies comme « Informations Confidentielles », toutes les informations communiquées par la SCI TIMANI ou par Monsieur SAYOUS de quelque nature qu'elle soit, ayant trait à ces dernières, leurs cocontractants ou leurs associés, qu'ils nous auraient transmis, soit par écrit soit oralement, à l'occasion des pourparlers.

Les informations qui pourraient être considérées comme Informations Confidentielles ou mentionnées comme telles, mais pour lesquelles nous serions en mesure d'apporter la preuve qu'à l'époque où elles nous ont été révélées étaient déjà soit connues de nous, soit tombées dans le domaine public, ne seront pas considérées comme des Informations Confidentielles.

N° SIREN: 527 636 708 - RCS de Bordeaux.

ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS

Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant

Offre avec faculté de substitution

Nous nous engageons, au cours de la Période et pendant une durée de 24 mois après son expiration à préserver le caractère confidentiel des Informations Confidentielles et ne les utiliser que pour le strict besoin de l'Acquisition.

### 5.2. Confidentialité de la présente lettre d'intention et de nos pourparlers

Chacun d'entre nous reconnaît que les termes de la présente lettre sont soumis à la plus stricte confidentialité et que nous nous engageons chacun à la respecter.

Ni son existence, ni son contenu ne devront être divulgués ni communiqués à aucun tiers à l'exception des conseils respectifs des parties, sous réserve qu'ils soient tenus à un engagement de même nature et portée, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Cet engagement de confidentialité, qui commence au jour de la signature de la présente lettre, s'appliquera au cours de la Période et pendant une durée de 24 mois à compter de la fin de la Période, quelle qu'en soit la cause, sauf nouvel accord entre les parties.

En toute hypothèse, à défaut pour l'une des parties de respecter ses engagements de confidentialité, tels que définis au sein de la présente Lettre, elle versera à l'autre partie, à titre de clause pénale, une indemnité compensatrice du préjudice ainsi subi ne pouvant être inférieure à CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €) par infraction.

### 6. Droit applicable et juridiction compétente

La loi applicable à la présente lettre est la loi française.

Tout différend qui pourrait s'élever au sujet de la présente lettre d'intention relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Bordeaux ou de son Président en matière de référé.

\* \* \* \* \* \*

Les parties s'engagent à négocier de bonne foi les termes des actes définitifs dans le respect strict des principes figurant dans la présente lettre d'intention.

Nous vous demandons, si la présente lettre d'intention emporte votre accord, de nous retourner cet exemplaire paraphé sur chaque page et signé avec la mention manuscrite « Bon pour accord » et ce, au plus tard le 25 MAI 2025.

Votre signature manifestera votre intention de poursuivre les opérations de cession dans les termes et conditions de la présente lettre d'intention.

SARL IMMOBILIÈRE DU BASSIN
N° SIREN: 527 636 708 - RCS de Bordeaux.
ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS
Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant
Offre avec faculté de substitution

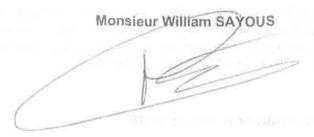
A défaut de réponse de votre part à cette date, la présente lettre d'intention serait caduque de plein droit, sans autre formalité, chaque partie étant libre l'une envers l'autre de toute obligation.

\*

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sincères salutations.

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

## P/ L'Acquéreur - La société SARL IMMOBILIERE DU BASSIN



Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

P/ Le vendeur - La société SCI TIMANI.

#### Monsieur Anthony ALIBERT son Gérant

Proposition acceptée mais demande supplémentaire de délais apries le 26 Septembre 2025 31 besoin afin que nous, vendeurs, obtiennent la DACT



SARL IMMOBILIÈRE DU BASSIN N° SIREN: 527 636 708 - RCS de Bordeaux.

ZA de MASQUET - 5 Rue GUSTAVE EIFFEL - 33380 MIOS

Monsieur William SAYOUS en qualité de Gérant

Offre avec faculté de substitution

#### ANNEXE POUR INFORMATION

Annexe:

Annotation Acquéreur, M. William SAYOUS

Le prix établi est de 420.000 Euros HT.

Soit 420.000 €. HT Frais de notaire inclus et Commission d'agence incluse de 12.000 €.HT - 14.400 €.TTC

La DACT du bâtiment n'ayant pas été réalisée par le vendeur, celui-ci s'engage à faire réceptionner le bâtiment par la mairie de SANGUINET avant la date de signature de l'acte authentique (Prévue le 26/09/2025), soit idéalement au plus tard le 15/09/2025

Sous réserve des conseils de son notaire, et acceptation par le vendeur naturellement, l'acheteur souhaite préciser dans le sous seing, une clause, dont lui seul pourrait en demander l'application, qui stipulerait qu'en cas de non réception faite par la mairie au jour de la signature, alors, la vente pourrait être conclue moyennant une balsse de prix de 15000 HT.

( cette somme permettant de faire modifier le permis de construire par un architecte et de compenser la gestion de cette démarche).

### 1) Coordonnées notaire Acquéreur

Maître Jerome DURON

Adresse: 126 av Côte d'Argent 33380 BIGANOS

<u>Tél:</u> 05 56 03 90 00

Mail: jduron@notaires.fr

# 2) Coordonnées notaire Vendeur

SCP Isabelle BONNARDEL, Jean DARMUZEY, Paul NOEL et Elodie LAFFARGUE

Adresse: 190 Rue Jules FERRY - 40601 BISCARROSSE

<u>Tél</u>: 05.58.78.10.26

Mail: sbois@notaires.fr

SCP SEVESTRI - BAUJET 23 Rue Chai des Farines 33000 BORDEAUX Traitement du 10 oct. 2025 - Gemarcur v4.22271

# Liste Succincte avec observations

Tri : Tri par privilége, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

# 14398 - SCI TIMANI 9 rue Jean Lecointe 33140 VILLENAVE-D'ORNON

Tribunal Judiciaire de BORDEAUX - Redressement Judiciaire - RJ Juge-Commissaire : Madame Marie-Aude DEL BOCA N° Greffe : RG 24/07367

N° - Créancier	Etat	Déclaré Dont :		Payé	Résiduel Ventilé par priviléges (hors contesté)							
4 - Creancier	Elai		Contesté	Rejeté	Admis	90		Super	Privi	Chiro	Provi	A Echoir
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS Mandataire : AHBL AVOCATS - So	Décl ociété d	281 705,51 d'avocats 56 Ave	enue de la Ré	publique 33.	200 BORDEAU)	_	<b>281 705,51</b>	ΓΙΜΑΝΙ	281 705,51 HY			
2 SAS FACE AQUITAINE	Décl	29 841,78				0,00	29 841,78		29 841,78 HY			
B DDFIP DE DORDOGNE - Réf: aqui 22- 2600100386 <b>Réf:</b> aqui 22-2600100386	Décl	4 654,00				0,00	4 654,00		4 654,00TD			
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU- CHARENTES - Réf: CREDIT RELAIS 047135G Réf: CREDIT RELAIS 047135G Observation: 46 858 € - 1.50% Int. retard 4.50%	Décl	6 821,46				0,00	6 821,46			6 821,46		
5 EDF ENTREPRISES - Réf: contrat 1453206557 <b>Réf:</b> contrat 1453206557	Décl	3 397,63				0,00	3 397,63			3 397,63		
5 FIMECO WALTER FRANCE	Déci	811,20				0,00	811,20			811,20		
6 créanciers		327 231,58				0,00	327 231,58		316 201,29	11 030,29		
Détail total déclaration												
Décla	ré 3	327 231,58		Lis	te débiteur	0,00			Ec	art <b>327 23</b>	1.58	

SCP SILVESTRI - BAUJET 23 Rue Chai des Farines 33000 BORDEAUX Traitement du 10 oct. 2025 - Gemarcur v4.22271

#### **Liste Succincte avec observations**

Tri : Tri par privilége, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

# 14398 - SCI TIMANI 9 rue Jean Lecointe 33140 VILLENAVE-D'ORNON

Tribunal Judiciaire de BORDEAUX - Redressement Judiciaire - RJ Juge-Commissaire : Madame Marie-Aude DEL BOCA N° Greffe : RG 24/07367

	Super Privilégiée	Privilégiée	Chirographaire	A échoir	Total Total	l + non définitif
Déclaré		316 201,29	11 030,29		327 231,58	327 231,58
Passif résiduel		316 201,29	11 030,29		327 231,58	327 231,58

SCP SEVESTRI - BAUJET 23 Rue Chai des Farines 33000 BORDEAUX Traitement du 10 oct. 2025 - Gemarcur v4.22271

### **Liste Succincte avec observations**

Tri : Tri par privilége, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

# 14398 - SCI TIMANI 9 rue Jean Lecointe 33140 VILLENAVE-D'ORNON

Tribunal Judiciaire de BORDEAUX - Redressement Judiciaire - RJ Juge-Commissaire : Madame Marie-Aude DEL BOCA N° Greffe : RG 24/07367

Privilége	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif Total avec Non définiti	
HY - Hypothèques (7800)	311 547,29	****	311 547,29	311 547,29	
TD - TRESOR: Contrib. Directes et Taxes	4 654,00		4 654,00	4 654,00	
CH - Chirographaires (100)	11 030,29		11 030,29	11 030,29	
	327 231,58		327 231,58	327 231,58	

SCP SiEVESTRI - BAUJET 23 Rue Chai des Farines 33000 BORDEAUX Traitement du 10 oct. 2025 - Gemarcur v4.22271

## Liste Succincte avec observations

Tri : Tri par privilége, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

# 14398 - SCI TIMANI 9 rue Jean Lecointe 33140 VILLENAVE-D'ORNON

Tribunal Judiciaire de BORDEAUX - Redressement Judiciaire - RJ Juge-Commissaire : Madame Marie-Aude DEL BOCA N° Greffe : RG 24/07367

Privilége		Echu		Total définitif	Non définitif Total avec Non définitif	
	Superprivilégié			0,00		0,00
	Privilégié	316 201,29	0,00	316 201,29	0,00	316 201,29
	Chirographaire	11 030,29	0,00	11 030,29	0,00	11 030,29
		327 231,58	0,00	327 231,58	0,00	327 231,58